



DEMANDE DE PROPOSITIONS

POUR TROIS SOUS-TRAITANTS POUR SOUTENIR L'AWF DANS LA MISE EN ŒUVRE DE TROIS ACTIVITÉS FINANÇÉES PAR DES DONATEURS À PARC NATIONAL DE CAMPO-MA'AN.

INTRODUCTION

African Wildlife Foundation (AWF) est une organisation internationale de conservation créée en 1961. En collaboration avec les peuples d'Afrique, l'AWF s'efforce de garantir que la faune et les terres sauvages d'Afrique perdureront pour toujours. Basée à Nairobi, au Kenya, l'AWF a des bureaux nationaux en Tanzanie, en Ouganda, au Cameroun, au Zimbabwe, en Éthiopie, en République démocratique du Congo, au Niger et au Rwanda) et est enregistrée aux États-Unis, au Royaume-Uni, au Canada, en Suisse et en Afrique du Sud.

Depuis 2017, le bureau national de l'AWF au Cameroun s'est engagé avec les communautés autochtones et locales dans la création d'opportunités de moyens de subsistance alternatifs dans le paysage de Campo-Ma'an. Ces opportunités de subsistance comprennent la récolte durable des PFNL et leur valorisation, l'agriculture de subsistance, l'agroforesterie et l'apiculture. Nos programmes et interventions auprès des communautés sont passés progressivement de 2 communautés soutenues à 13 communautés en 2022.

L'AWF Cameroun a reçu un financement de KfW par l'intermédiaire du (basket fund) fonds commun avec titre de projet « d'appui à la gestion et à la mise en œuvre du plan de développement et au suivi de l'écotourisme au Parc National de Campo-Ma'an et sa zone périphérique ». L'un des aspects essentiels de ce projet consiste à soutenir les communautés autochtones et locales dans la valorisation des PFNL et les pratiques agricoles durables.

L'AWF sollicite trois propositions d'ONG locales au Cameroun pour soutenir la mise en œuvre des trois activités du projet comme ci-dessous.

DESCRIPTION DES ACTIVITES ET DU CONTEXTE.

2.3.1. Accompagner les entrepreneurs à élaborer des plans d'affaires d'entreprises viables et respectueux du contexte social et de l'environnement.

Activité a exécuté : Accompagner et former 28 riverains de villages à haut conflits Homme-Éléphants à la production et vente de miel.

A. Localisation des activités. Afan Essokie, Nkoelon (Secteur Campo) et Messama 3 (Secteur Ma'an).

B. Contexte.

Les plaintes de certaines communautés relatives aux conflits Hommes-Éléphants ayant une proximité notoire avec le Parc National de Campo-Ma'an sont de plus en plus récurrentes et les conditions de vie de ces communautés dans le respect des lois fauniques et de leur droit d'usages deviennent de plus en plus improbables. Au regard de cette situation alarmante, il urge de mettre en œuvre des projets visant à réduire ces conflits d'une part tout en produisant des revenus conséquents aux différentes communautés bénéficiaires. C'est dans cet optique que AWF, en collaboration avec le service de conservation, désire mettre en œuvre des activités axées sur les

populations riveraines du parc subissant en permanence des dégâts dans leur plantations suite à la visite des éléphants.

A. Objectifs.

1. Réduire les conflits entre les éléphants et les agriculteurs.
2. Protéger les cultures agricoles des dégâts causés par les éléphants.
3. Améliorer les moyens de subsistance des agriculteurs locaux en augmentant leur productivité.

Tâche spécifique :

- Former les agriculteurs à la construction et à l'entretien des ruches d'abeilles.
- Accompagner les agriculteurs dans la collecte et l'utilisation des matériaux nécessaires à la fabrication des ruches.
- Surveiller et soutenir les agriculteurs pour s'assurer que les ruches sont correctement placées et entretenues.

Période d'exécution : 4 mois

1. Résultats attendus d'activité

Résultats	Indicateurs
Les ruches sont installées dans les 3 villages cibles et refoulent les éléphants visitant les plantations des riverains	140 ruches familiales installées et fonctionnelles La différence du nombre de plantes enregistrées dans la passée est significative face au nombre enregistrés après l'implémentation du projet.
Les bénéficiaires maîtrisent le processus de production, récolte et vente du miel et en tirent des revenus financiers	28 Bénéficiaires formés et maîtrisant le processus de production et vente du Miel.

Act. 2.4.1. Appuyer à la mise en œuvre des plans d'affaires des groupes de producteurs.

Activité a exécuté : Étendre les activités communautaires dans d'autre villages autour du parc. (Akom 2, Niete et de Ma'an) Appuyer les communautés pour mettre en place des exploitations agroforestières.

A. Localisation des activités. Efulan2, Nkongop, Nyabitande, Messama3, Bidjap, Ebianemeyong, Bifa

A. Contexte

AWF, en collaboration avec le service de conservation, a mis en œuvre au fil des ans des activités axées sur les populations autochtones et le secteur de Niete. Au cours des années, nous avons été confrontés à une forte augmentation de la pression humaine provenant d'autres zones telles que Akom 2 et Ma'an. Ces facteurs nous ont incités à orienter certaines interventions communautaires vers d'autres peuples (Bantu) notamment à Akom 2 et Ma'an où très peu ou pas d'interventions communautaires ont été réalisées.

B. Objectif.

1. Mettre en place 40 hectares (5 hectares par villages) de parcelles familiales pour cultures de subsistance telles que le maïs, les arachides, et le manioc.
2. Établir 40 hectares de plantations agroforestières de cacao et/ dans 7 villages cibles.

Description de la tâche.

- Sensibilisation et choix des potentiels bénéficiaires (la prise en compte du genre) dans les 7 villages du projet et signature du processus CLIP.
- Mise en place 40 hectares de parcelles familiales pour cultures de subsistance telles que le maïs, les arachides, et manioc.
- Établir 60 hectares de plantations agroforestières de cacao dans 7 villages cibles.

Période d'exécution : 4 mois

1. Résultats attendus d'activité.

Résultats	Indicateurs
Les parcelles familiales pour cultures de subsistance telles que le maïs, les arachides, pistache et manioc sont mis en place	40 hectares de parcelles familiales établies
Les plantations agroforestières de cacao dans 7 villages cibles sont établies	50 hectares de plantations familiales agro forêt établies dans 7 villages

Act 4.5. Acquérir et construire des équipements pour la production et la commercialisation des produits forestiers non ligneux (presse à froid, séchoirs solaires, balance industrielle, balance de précision, machine à écraser, autres équipements)

Activité a exécuté : Appuyer les communautés pour mettre en place des exploitations agroforestières, former les communautés cibles aux meilleures pratiques de collectes et vente des PFNL et a une tentative de domestication des plants de PFNL.

A. Localisation des activités. Villages dans les secteurs (Campo, Ma'an, Niete et Akom 2)

A. Contexte

Dans les villages voisins (Bagyeli et Bantu) du Parc National du Campo-Ma'an, en particulier ceux qui sont proches de l'aire protégée, les communautés sont très dépendantes des ressources forestières, qu'il s'agisse de produits forestiers non ligneux ou de produits de la faune.

Leur dépendance à l'égard des forêts et des produits de la faune sauvage pour leur subsistance exerce une forte pression sur la zone protégée. Pour tenter d'offrir une alternative, nous engageons les communautés dans des projets d'agroforesterie. Il s'agit de créer une plantation de cacao mélangée à des plantains et à d'autres cultures de subsistance. D'autre part, la présence des riverains à l'intérieur du parc à la quête des PFN pendant les saisons de récolte est souvent à l'origine de nombreuses scènes de braconnage et de conflits Homme-Hommes.

Pour pallier à ce problème, et Soucieux de mieux organiser et dynamiser l'exploitation annuelle des PFLN ; il serait judicieux d'encadrer la récolte de ces produits à travers la mise en place d'une stratégie de collecte durables, l'organisation des ventes groupées afin de générer une plus-value et

rebooster l'économie des ménages , ainsi que l'organisation des séances de reboisement des forêts bordants les ménages (constituer en famille) en PFNL de divers vocations (médicinales, économiques...) afin de réduire les potentiels incidents ou rapports conflictuels et procéder à une domestication de ces essences.

Dans le sud de l'aire protégée de Campo-Ma'an, certaines communautés sont confrontées au phénomène de conflit homme-éléphant. Comme un processus de test et de lutte contre ce conflit homme-éléphant par refoulement, nous allons promouvoir et implémenter la culture du citron mêlé au piment dans les villages cibles du projet Notre objectif est de créer des pépinières de pistiers dont les jeunes plants seront plantés aux abords et parsemés dans les champs des bénéficiaires.

B. Objectif.

1. Mettre en place 55 hectares (5 hectares par villages) de parcelles familiales pour cultures de subsistance telles que le maïs, les arachides, et manioc dans les villages cibles du projet :
2. Établir 15 hectares de plantations agroforestières de cacao dans 3 villages cibles Insérer la culture du piment mêlé au citron sur au moins 9 hectares de plantations familiales de cultures de subsistances dans 3 villages ciblés (Afan Essokie, Nkolelon, Messama3).
3. Former les Communautés Locales et Peuples Autochtones des 04 secteurs du Parc sur les techniques de collecte durable de PFNL.
4. Améliorer les revenus des communautés cibles à travers l'organisation des ventes groupées.
5. Tentative de domestication des PFNL par planting des essences forestières dans des plantations familiales.

1. Description de la tâche.

- Mise en place 55 hectares de parcelles familiales pour cultures de subsistance telles que le maïs, les arachides, pistache et manioc.
- Établir 15 hectares de plantations agroforestières de cacao dans 3 villages cibles.
- Inséré la culture du piment mêlé au citron dans au moins 9 hectares de plantations familiales de cultures de subsistances dans 3 villages ciblés.

Période d'exécution : 4 mois

2. Résultats attendus d'activité.

Résultats	Indicateurs
Les parcelles familiales pour cultures de subsistance telles que le maïs, les arachides et manioc sont mis en place	55 hectares parcelles familiales établies
Les plantations agroforestières de cacao et d'hévéa dans 3 villages cibles sont établir	17 hectares de plantations agro forêt établir
La culture du piment mêlé au citron est établie sur 9 hectares dans 3 villages cibles du projet	9 hectares de parcelles familiales de citronniers et pistiers établis

Les communautés locales et peuples autochtones des 04 secteurs du Parc sont formés sur les techniques de collecte durable de PFNL.	Au moins 200 individus sont formés sur les techniques durable de collecte de PFNL
Les revenus des communautés sont améliorés à travers l'organisation des ventes groupées.	Au moins 200 individus ont amélioré leurs revenus financiers grâce à l'adoption des meilleures pratiques et stratégies de collecte et vente des PFNL
Le nombre d'incidence de conflits Homme-Hommes relevés pendant la saison de collecte de PFNL est réduit dans les zones du parc voisines des villages bénéficiaires du projet	Au moins 50% de réduction des plaintes de conflits Homme-Hommes aux environs des villages bénéficiaires du projet
Domestication des PFNL par multiplication des plants en pépinière communautaires et planting en forets familiales	Au moins 10 ménages reçoivent et plantent des essences forestières à proximité du village :au moins 5000 arbres plantes au total.

LOCAL NGO QUALIFICATION

1. Connaissances et expertise : L'ONG doit avoir une connaissance approfondie des pratiques agricoles durables, de l'apiculture et des techniques d'agroforesterie. Il s'agit de connaissances en matière d'agriculture, de techniques apicoles, de systèmes agroforestiers et de pratiques de gestion durable des terres.

2. Expérience en matière de développement communautaire : L'ONG doit avoir une expérience préalable de la mise en œuvre de projets de développement communautaire et de la collaboration avec les communautés locales. Cette expérience peut se refléter dans les antécédents de projets réussis, les partenariats avec des organisations locales et les témoignages d'anciens bénéficiaires.

3. Compétences techniques et ressources : L'ONG doit disposer des compétences techniques et des ressources nécessaires pour mettre en œuvre des projets liés à l'agriculture durable, à l'apiculture et à l'agroforesterie. Il s'agit de membres du personnel formés ou de consultants ayant une expertise dans ces domaines, d'un accès aux équipements et matériels nécessaires, et de la capacité à assurer la formation et le renforcement des capacités de la communauté locale.

LIGNES DIRECTRICES ET CRITÈRES POUR LA SÉLECTION DES ONG LOCALES

Les ONG locales intéressées doivent soumettre une proposition comprenant :

- Une description détaillée des services offerts qui correspondent à l'étendue des travaux ;
- Une ventilation des coûts des services disponibles. Des services supplémentaires non spécifiés dans la portée des travaux peuvent également être inclus si cela est jugé approprié ;
- Au moins deux exemples de services rendus à des organismes sans but lucratif comparables, incluant une description détaillée du travail offert ; et



- Point de contact désigné pour le compte.
- L'AWF évaluera les offres en fonction de l'expérience, des coûts et de la capacité du fournisseur à satisfaire l'étendue des travaux proposés.

PROCESSUS DE SOUMISSION

Veillez soumettre les propositions par e-mail à Procurement@awf.org avec une copie à LAkenji@awf.org et CTuekam@awf.org avant 17h00 CAT le 19 juillet 2023.

Les premières soumissions sont les bienvenues et appréciées. L'AWF peut demander des réunions ou des appels pour discuter des propositions et se réserve le droit de rejeter toutes les offres. L'AWF se réserve également le droit d'examiner les offres de modification à tout moment avant qu'une attribution ne soit faite.

L'AWF ne sera pas responsable des coûts associés à la préparation, à la transmission ou à la présentation de tout matériel soumis en réponse à cet appel d'offres, mais se réserve le droit de demander des informations supplémentaires avant d'accorder une attribution.